

Règlement du Circuit Grand Régional Hauts-de-France 2025-2026

(Version de travail)

1- Description du circuit

Est mis en place un circuit « Grand régional » du CRE des Hauts de France pour les catégories Amateur 3, Am 2, Am 1, Am élite et Pro.

2 - Conditions de participation

- 1- Peuvent participer au Championnat les cavaliers des Hauts de France à jour de leur licence fédérale FFE de compétition. Sont considérés comme cavalier des Hauts de France les cavaliers **dont la licence fédérale est domiciliée dans les Hauts de France**
- 2- Un même cavalier peut participer à plusieurs championnats s'il le souhaite
- 3- Un même cavalier peut participer avec plusieurs chevaux au même championnat s'il le souhaite. Dans ce cas, pour chaque étape, seul le classement du meilleur cheval sera comptabilisé. Les points éventuellement gagnés par les chevaux suivants sont perdus.

3 - Étapes

Le circuit se déroulera sur X étapes plus une finale. Le circuit Grand Régional 2025-2026 se déroulera sur les étapes de :

4 - Épreuves qualificatives pour la finale

1- Principe général

Le championnat se court sur des épreuves au barème A au chrono avec barrage au chronomètre pour toutes les catégories. Chaque épreuve est le support d'un championnat amateur ET d'un championnat « **jeunes** » par catégorie d'âge (Am 3 = Poussins ; Am 2 = Benjamins ; Am 1 = Minimes ; Am élite = Cadets ; Pro 2 = Juniors). Les épreuves Am 2 et 1 seront en plus le support d'un championnat vétérans.

2- Déroulement

Chaque épreuve labélisée GR se court normalement. A l'issue de la remise des prix, les trois premiers de chaque catégorie se voient spécifiquement récompensés.

Niveau d'épreuve	Hauteur première partie de saison	Hauteur deuxième partie de saison	Championnat
Am 3 Gd prix	95	100	Championnat Am 3 – Championnat Poussins
Am 2 Gd prix	105	110	Championnat Am 2 – Championnat Benjamins
Am 1 Gd prix	115	120	Championnat Am 1 – Championnat Minimes
Am élite Gd prix	125	130	Championnat Am élite – Championnat Cadets
Pro	135	140	Championnat Pro – Championnat Juniors

3- Classement – point par étape

En plus du classement de l'épreuve, est établi un classement pour chacune des catégories de l'épreuve. Les 15 premiers cavaliers de chaque catégorie marquent des points pour leur championnat selon le barème suivant : 20 pts pour le 1^{er}, 17 pour le 2^{ème}, 15 pour le 3^{ème}, 12 pour le 4^{ème}, 11 pour le 5^{ème}, 10 pour le 6^{ème}, 9 pour le 7^{ème}, 8 pour le 8^{ème}, 7 pour le 9^{ème}, 6 pour le 10^{ème}, 5 pour le 11^{ème}, 4 pour le 12^{ème}, 3 pour le 13^{ème}, 2 pour le 14^{ème} et 1 pt pour le 15^{ème}.

Un cavalier non classé (éliminé, abandon, disqualifié...) ne peut marquer de point sur cette étape, il en va de même pour les cavaliers classés de la 16^{ème} place au dernier.

Un même cavalier ne peut marquer deux fois des points sur la même étape s'il est classé dans les 15 premiers avec deux chevaux différents. Dans ce cas, seul le meilleur classement est comptabilisé. Les points qui auraient dû être marqué avec le deuxième cheval sont perdus : ils ne sont pas distribués aux cavaliers suivants.

4- Classement championnat

Sur la base des résultats des épreuves qualificatives est établi un classement championnat pour chaque catégorie.

Le classement s'établit sur les trois meilleurs résultats de chaque cavalier sur l'ensemble des étapes.

Le classement du Championnat est actualisé à l'issue de chaque étape.

4-Finale

1- Condition de participation

Pour chaque catégorie, les 20 premiers du classement permanent sont qualifiés pour la Finale Régionale. Un cavalier n'ayant marqué aucun point au cours des épreuves qualificatives ne peut participer à la finale régionale.

2- Etapes

La finale régionale se déroule en deux étapes sur

a- Etape 1 : vitesse

L'étape 1 se déroule au :

- Barème A à temps différé pour les Am 3 et 2
- Barème A chrono pour les AM 1, élite et pro

b- Etape 2 : finale

L'étape 2 se déroule au Barème A au chrono en deux manches

3- Engagement-Déroulement

Les cavaliers qualifiés pour la finale peuvent engager plusieurs chevaux mais ne peuvent participer à la finale qu'avec un seul cheval. Ce sont les cavaliers qui se qualifie pour la finale : ils peuvent donc participer à la finale avec n'importe quel cheval, dans le respect du règlement fédéral

L'ordre de départ de chaque épreuve se fait dans l'ordre inverse du classement du championnat. Une liste de départ est donc éditée :

- o À l'issue des engagements pour l'étape 1
- o À l'issue de l'étape 1 pour l'étape 2

4- Classement final du Championnat Régional

Pour chacune des deux étapes de la finale, les cavaliers marquent des points pour le championnat selon le barème suivant :

o Etape 1 (coef 1,5) :

30 pts pour le 1^{er}, 25,5 pour le 2^{ème}, 22,5 pour le 3^{ème}, 18 pour le 4^{ème}, 16,5 pour le 5^{ème}, 15 pour le 6^{ème}, 13,5 pour le 7^{ème}, 12 pour le 8^{ème}, 10,5 pour le 9^{ème}, 9 pour le 10^{ème}, 7,5 pour le 11^{ème}, 6 pour le 12^{ème}, 4,5 pour le 13^{ème}, 3 pour le 14^{ème} et 1,5 pt pour le 15^{ème}.

o Etape 2 (coef 2) :

40 pts pour le 1^{er}, 34 pour le 2^{ème}, 30 pour le 3^{ème}, 24 pour le 4^{ème}, 22 pour le 5^{ème}, 20 pour le 6^{ème}, 18 pour le 7^{ème}, 16 pour le 8^{ème}, 14 pour le 9^{ème}, 12 pour le 10^{ème}, 10 pour le 11^{ème}, 8 pour le 12^{ème}, 6 pour le 13^{ème}, 4 pour le 14^{ème} et 2 pt pour le 15^{ème}.

Le classement de chaque championnat s'établit à partir des points obtenus sur les trois meilleurs classements des cavaliers sur les étapes du grand régional (classement avant finale) auxquels s'ajoutent les points obtenus lors des deux étapes de la finale.

Convention étape Grand Régional entre le CRE et les organisateurs

La désignation des organisateurs qui accueilleront les étapes du grand régional se fait sur un appel à candidature et sur décision du CRE et de la commission de CSO.

En acceptant la réception d'une étape du « Grand régional » CSO, les organisateurs s'engagent :

DUC :

- 1- A organiser les épreuves labellisées "Amateur" du Grand Régional le dernier jour du concours, à savoir :
 - Am 3
 - Am 2
 - Am 1
 - Am élite

Et les épreuves PRO 2/1 peuvent être organisées le samedi (au choix).

Telles que décrites dans le règlement du GR.

- 2- Les épreuves labellisées GR devront respecter les barèmes de dotation et d'engagements suivant :

Epreuves	Dotation minimum	Engagement
Am 3	300 €	25 €
Am 2	500 €	30 €
Am 1	700 €	38 €
Am élite	1 500 €	55 €
Pro 2/1	3 000 €	110 €
	6 000 €	

- 3- Les engagements des épreuves GR seront réservés aux cavaliers licenciés dans la région Hauts de France jusqu'à une semaine avant la clôture des engagements (jusqu'au lundi précédent le lundi de clôture des engagements). Tous les cavaliers sans restriction peuvent engager la dernière semaine.
- 4- L'ensemble de ces épreuves se déroulant au barrage, la journée se limitera à 250 engagés
- 5- A organiser au minimum un concours sur deux jours.
- 6- A proposer des épreuves permettant aux cavaliers amateurs de tourner le jour précédent les épreuves labellisées GR
- 7- A choisir les officiels de compétition parmi les officiels de compétition licenciés dans la région et ayant suivi la formation GR proposée par le CRE.

REMISE DES PRIX

L'organisateur prévoit des remises des prix à cheval pour les 8 premiers de chaque épreuve. Il prend en charge la dotation en cadeau de ces remises des prix.

OFFICIELS DE COMPÉTITION

Au moins le jour des épreuves labellisées GR, l'équipe d'officiels devra être composé :

- D'un(e) Président(e) de jury et de (minimum) un assesseur
- D'un Chef de piste et d'un assistant
- D'un Commissaire au paddock
- D'un Chronométrateur équipé de matériel électronique et capable de réaliser un live résultat
- D'un Speaker (qui ne sera pas Juge sur le concours en question)

ACCUEIL

Une restauration à proximité du terrain, doit être ouverte le matin dès la première reconnaissance et jusqu'à la fin de la dernière épreuve, au moins le jour des épreuves du GR.

PISTE

L'organisateur s'engage à tout mettre en œuvre pour le maintien de pistes (terrain de concours et paddock) de qualité sur l'ensemble du concours.

L'organisateur s'engage à mettre à disposition du chef de piste un parc de 15 obstacles dont au moins trois combinaisons (dont au moins un triple).

L'organisateur s'engage à mettre à disposition du chef de piste le matériel et le personnel nécessaire aux changements de piste.

COMMUNICATION-VISIBILITE

Un speaker doit être présent, au moins le jour des épreuves labellisées GR. Il devra prendre en compte tout document préparé par le CRE lors de l'animation de la journée, notamment pour la mise en valeur des sponsors du GR et des cavaliers y participant. Cela sous-entend une sonorisation du site de qualité.

L'organisateur disposera sur le lieu du concours toutes les banderoles, calicots ou autres éléments de communication demandés par le CRE.

L'organisateur mettra à disposition du CRE et des sponsors du GR un stand visible et accessible.

L'organisateur veillera à ce que l'obstacle du CRE et des sponsors du GR soient présents sur le terrain toute la durée du concours. Ces obstacles doivent être sautés dans les épreuves du GR.

En outre, l'organisateur veillera tout au long du concours à véhiculer par ses mots, ses gestes et ses intentions le discours fédéral et notamment :

- En veillant à l'éthique sportive
- En respectant scrupuleusement le règlement fédéral
- En faisant appliquer les principes du respect et du bien-être animal sur le site du concours.

Il s'engage de ce fait à respecter et défendre toute décision prise par les officiels de compétition

ACTION DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'organisateur s'engage à mettre en place une action de développement durable sur le site du concours. Cette action sera justifiée par une photo ou tout document attestant de l'initiative.

ENGAGEMENTS DU COMITÉ RÉGIONAL d'EQUITATION des HAUTS-DE-FRANCE

Sous condition du respect des règles précédentes, le CRE s'engage :

- A faire labelliser le concours par la FFE
- A fournir un obstacle du CRE
- A verser **1 000€** d'aide forfaitaire
- A fournir plaques et flots pour les 8 premiers de chaque remise des prix du GR

Je soussigné(e)

m'engage à respecter la présente convention pour l'organisation d'une étape du Circuit du Grand Régional 2025-2026.

Fait le

Signature :

Convention Finale Grand Régional entre le CRE et l'organisateur

La désignation de l'organisateur qui accueillera la finale du grand régional se fait sur un appel à candidature et sur décision du CRE et de la commission de CSO.

En acceptant la réception de la finale du grand régional, l'organisateur s'engage :

DUC

La DUC est entièrement à la charge et de la responsabilité de l'organisateur. Il est à ce titre le seul à percevoir les engagements et à distribuer les dotations. L'organisateur peut s'il le souhaite associer le CRE à la construction de son programme. En tout état de cause, la DUC devra impérativement respecter les éléments suivants :

- 1- Des épreuves labellisées grand régional les deux derniers jours du concours, à savoir :
 - Am 3
 - Am 2
 - Am 1
 - Am élite
 - Pro 2/1

Telles que décrites dans le règlement du GR.

- 2- Les épreuves labellisées GR devront respecter les barèmes de dotation et d'engagements suivant :

	Dotation jour 1	Engagements jour 1	Dotation jour 2	Engagements jour 2
Am 3	300	25	500	30
Am 2	500	30	700	38
Am 1	700	38	1000	45
Am élite	1500	55	2000	70
Pro 2/1	3000	110	4000	130
total	6000		8200	
			Total dotation	14200

- 3- Seuls les cavaliers qualifiés pour la finale peuvent s'engager pour les épreuves de la finale du GR

- 4- L'ensemble de ces épreuves se déroulant au barrage, la journée se limitera à 250 engagés
- 5- A organiser au minimum un concours sur deux jours.
- 6- A proposer des épreuves permettant aux cavaliers amateurs de tourner le jour précédent les épreuves labellisées GR
- 7- A choisir les officiels de compétition parmi les officiels de compétition licenciés dans la région et ayant suivi la formation GR proposée par le CRE.

REMISE DES PRIX

L'organisateur prévoit des remises des prix à cheval pour les 8 premiers de chaque épreuve. Il prend en charge la dotation en cadeau de ces remises des prix.

OFFICIELS DE COMPÉTITION

Au moins le jour des épreuves labellisées GR, l'équipe d'officiels devra être composé :

- D'un président de jury et de deux assesseurs
- D'un chef de piste et d'un assistant
- D'un commissaire au paddock
- D'un chronométreur équipé de matériel électronique et capable de réaliser un live résultat
- D'un Speaker (qui ne sera pas juge sur le concours en question)

ACCUEIL

Une restauration à proximité du terrain, doit être ouverte le matin dès la première reconnaissance et jusqu'à la fin de la dernière épreuve, au moins le jour des épreuves du GR.

PISTE

L'organisateur s'engage à tout mettre en œuvre pour le maintien de pistes (terrain de concours et paddock) de qualité sur l'ensemble du concours

L'organisateur s'engage à mettre à disposition du chef de piste un parc de 15 obstacles dont au moins trois combinaisons (dont au moins un triple)

L'organisateur s'engage à mettre à disposition du chef de piste le matériel et le personnel nécessaire aux changements de piste

COMMUNICATION-VISIBILITE

Un speaker doit être présent, au moins le jour des épreuves labellisées GR. Il devra prendre en compte tout document préparé par le CRE lors de l'animation de la

journée, notamment pour la mise en valeur des sponsors du GR et des cavaliers y participant. Cela sous-entend une sonorisation du site de qualité.

L'organisateur disposera sur le lieu du concours toutes les banderoles, calicots ou autres éléments de communication demandé par le CRE

L'organisateur mettra à disposition du CRE et des sponsors du GR un stand visible et accessible

L'organisateur veillera à ce que l'obstacle du CRE et des sponsors du GR soient présents sur le terrain toute la durée du concours. Ces obstacles doivent être sautés dans les épreuves du GR

En outre, l'organisateur veillera tout au long du concours à véhiculer par ses mots, ses gestes et ses intentions le discours fédéral et notamment :

- En veillant à l'éthique sportive
- En respectant scrupuleusement le règlement fédéral
- En faisant appliquer les principes du respect et du bien-être animal sur le site du concours.

Il s'engage de ce fait à respecter et défendre toute décision prise par les officiels de compétition

ACTION DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'organisateur s'engage à mettre en place une action de développement durable sur le site du concours. Cette action sera justifiée par une photo ou tout document attestant de l'initiative

ENGAGEMENTS DU COMITÉ RÉGIONAL d'EQUITATION des HAUTS-DE-FRANCE

Sous condition du respect des règles précédentes, le CRE s'engage :

- A fournir un obstacle du CRE
- A verser 4000 € d'aide aux titres des dotations et à l'organisation du concours (prise en charge des défraiements des officiels par exemple...)
- A fournir plaques et flots lors des remises des prix du GR.

Je soussigné(e)

m'engage à respecter la présente convention pour l'organisation d'une finale du circuit du Grand Régional 2025-2026.

Fait le

Signature :